

VOTRE MAISON et LES ENERGIES RENOUVELABLES

Vous envisagez de construire votre maison de rêve ou de réhabiliter celle que vous venez d'acquérir ;

ou tout simplement, vous prévoyez de remplacer votre chauffe-eau ou votre chauffage ;

et vous envisagez une solution basée sur les énergies renouvelables parce que vous voulez faire des économies et vous pensez à protéger l'environnement.

Avant de choisir votre mode de production d'eau chaude sanitaire ou de chauffage, nous vous recommandons de voir toutes les solutions alternatives pour :

- **le chauffage :**
 - *le plancher solaire direct*
 - *la chaudière à granulés de bois*
 - *la géothermie (pompe à chaleur)*
- **la production d'eau chaude sanitaire :**
 - *l'eau chaude solaire*
 - *l'eau chaude géothermique (pompe à chaleur)*
- **mais aussi la production d'électricité :**
 - *panneaux photovoltaïques*

Ainsi, si vous optez pour une solution basée sur les énergies renouvelables, vous bénéficierez :

- ***de subventions de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) jusqu'à 30%***
- ***de subventions du Conseil Général du Territoire de Belfort jusqu'à 30%***
- ***de subventions de la Commune de Fosse-magne***
- ***d'une TVA à 5.5% pour les habitations de plus de 2 ans***
- ***de crédit d'impôts (jusqu'à 50%)***

et vous participerez à la protection de l'environnement.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser auprès de :

- la Mairie de Fosse-magne
- l'Association Gaïa Energies, 240, Ave. Jean Jaurès - 90000 BELFORT. Téléphone / télécopie : 03 84 21 10 69
- le site Internet de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) : www.ademe.fr